

Appel à candidatures pour le  
**3<sup>e</sup> prix artistique « Peter Weibel » de la TechnologieRegion Karlsruhe**  
**« Utopie : Le travail en 2050 »**

La TechnologieRegion Karlsruhe (TRK) organise pour la troisième fois son prix artistique « Peter Weibel », qui sera décerné à l'été 2027. À cette occasion, la TRK organise un concours artistique qui se déroulera en deux étapes. Au cours de la première étape, les artistes sont invité(e)s à soumettre un concept sur la base duquel le jury sélectionnera les projets les plus convaincants. Il demandera ensuite aux artistes de les réaliser. Lors du vernissage de l'exposition des lauréat(e)s (deuxième étape), le jury désignera les trois premiers prix. Ces œuvres intégreront la collection d'art de la TRK au format numérique. Les œuvres d'art en elles-mêmes seront récupérées par les artistes à la fin de l'exposition : ils en conserveront la propriété physique.

Le prix artistique s'adresse aux artistes qui sont domicilié(e)s et exercent dans la TRK, qui y sont né(e)s, qui y ont effectué leur formation ou qui y étudient. La TechnologieRegion Karlsruhe comprend le territoire du Rhin moyen supérieur, de part et d'autre du Rhin. Elle intègre entre autres les villes de Strasbourg et de Bühl au sud, en passant par Wissembourg, Rastatt, Karlsruhe et Landau, jusqu'à Germersheim, Bruchsal et Waghäusel au nord. L'objectif du prix est double : d'une part il permettra de constituer au fil du temps une collection d'art virtuelle originale, basée sur les travaux des lauréat(e)s, qui fera ensuite l'objet d'une exposition permanente dans le « musée virtuel ». D'autre part, il s'agit d'inviter les jeunes artistes à réfléchir à notre société et aux thèmes de notre époque via un langage artistique et des médias actuels. La TRK souhaite explicitement obtenir des contributions utilisant des supports modernes, dans des formats qui transcendent les genres, susceptibles d'être constituées de performances artistiques.

La TRK est convaincue que les arts, en ouvrant la possibilité d'aborder différemment des thèmes complexes, peuvent apporter de nouvelles lumières, des pistes de réflexion et des points de vue esthétiques aux débats actuels. Elle encourage donc les récits capables d'abolir les frontières entre l'art, la science et d'autres domaines de la société, soit par une démarche de recherche axée sur l'art, soit grâce à des œuvres d'art à la croisée de disciplines fondamentalement différentes, et désire aussi faire la part belle aux arts performatifs (danse/théâtre). La TechnologieRegion Karlsruhe souhaite que de nouveaux aspects et points de vue soient ainsi apportés sur des sujets ou des ensembles de sujets connus, ouvrant de nouvelles perspectives, notamment esthétiques, sur le thème choisi pour chaque prix.

## ***Appel à candidatures pour le troisième prix artistique « Peter Weibel »***

Si le monde du travail a toujours été influencé par les normes culturelles, les courants sociaux et les bouleversements technologiques de chaque époque y ont également laissé leur empreinte. Actuellement, la mondialisation, la durabilité écologique ou encore les réseaux numériques et l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle (IA) comptent parmi les facteurs influençant le travail du futur, mais aussi le futur du travail. Ils doivent être considérés dans le contexte des changements climatiques et démographiques.

La « nouvelle norme<sup>1</sup> » à laquelle les sociétés du 21<sup>ème</sup> siècle doivent se confronter est celle d'une « polycrise » du capitalisme contemporain, au sein duquel s'entrechoquent les intérêts des différents acteurs : entreprises, actifs et classe politique.<sup>2</sup> Le changement démographique cause lui aussi partie des tensions, dans un monde du travail en pleine transformation suite à l'avènement du numérique, à l'automatisation, à la flexibilisation et à la décarbonation : ce changement réduira en effet la main d'œuvre disponible de 18 millions de personnes d'ici 2050. La population, quant à elle, ne diminuera pas dans les mêmes proportions, mais déclinera malgré tout, passant de 83 millions d'individus à l'heure actuelle à environ 78 millions d'ici 2070. Les systèmes sociaux sont aujourd'hui financés par le travail : la baisse de la quantité de main d'œuvre rendra donc nécessaire une augmentation permanente du niveau d'éducation pour garantir la prospérité d'un pays pauvre en ressources. Le monde du travail se trouve ainsi confronté à plusieurs défis imbriqués. Ils provoquent une modification, non seulement du travail en tant que tel, mais aussi, potentiellement, de son statut au sein de la société. Outre le changement démographique, l'égalité des droits et l'immigration font partie des aspects constitutifs d'une « situation totalement hétérogène de la main d'œuvre, » rendant une évolution absolument nécessaire, « que nous ayons la culture du changement ou non. »<sup>3</sup>

Une situation complexe, dans laquelle des robots humanoïdes ou des IA pourront couvrir les besoins dans certains domaines, modifiant ainsi significativement la situation actuelle. Ces technologies seront en mesure d'atténuer le manque de main d'œuvre mais ne pourront pas le compenser entièrement, pour plusieurs raisons. Le facteur coût, les lois limitant leur utilisation, ainsi que la capacité (ou l'incapacité) des personnes à les utiliser limitent l'automatisation et l'application de l'IA – laquelle n'est au demeurant pas en mesure de remplacer les interactions socio-émotionnelles dans l'espace privé. Certes, l'automatisation provoquera des pertes d'emplois dans certains domaines, mais d'autres seront créés, dans la formation, la programmation, le contrôle qualité, la supervision et l'entretien des robots et des IA. En raison du vieillissement constant de la société, de plus en plus de robots humanoïdes seront utilisés dans le domaine du soin, pour soulager le personnel existant et pour contrer le manque de main d'œuvre. Force est aussi constater que nous traversons aujourd'hui une phase de rupture qui implique un repositionnement du travail et pose de nombreuses questions, notamment éthiques et morales.

---

<sup>1</sup> D'après le titre d'une publication de Christoph Schmitz et Hans-Jürgen Urban, en 2023, dont le sous-titre est « conflits autour du travail du futur ».

<sup>2</sup> Urban, Hans-Jürgen: *Zeitenwende? Impulse für nachhaltiges Arbeiten und ökologisches Wirtschaften*, extrait de : Schmitz, Christoph/Urban, Hans-Jürgen (éd.): *Das neue Normal. Konflikte um die Arbeit der Zukunft*. Francfort/Main 2023, p. 211.

<sup>3</sup> Sascha Stowasser, Directeur de l'Institut des sciences du travail appliquées (Institut für angewandte Arbeitswissenschaft), Düsseldorf, cité par : Ruh, Sabine Theodora: *Rückblicke in die Zukunft der Arbeit: Vom Fließband zur Smart Factory*. Darmstadt 2022, p. 115

Si l'on part du principe que le travail (rémunéré) constitue un aspect essentiel de l'auto-efficacité humaine, l'avènement du numérique fait partie des moments qui le modifient de manière décisive et dans de nombreux domaines : d'un côté, de nombreuses tâches peuvent être accomplies en un simple clic, mais d'un autre, une simple panne de microprocesseur ou interruption d'une chaîne d'approvisionnement suffisent à démontrer que nos possibilités ne sont pas infinies. La toute-puissance se mue en impuissance, nous privant de tout contrôle. Le sociologue Hartmut Rosa conclut que la rencontre entre précarisation technique et vulnérabilité sociale constitue une « mise en danger de l'entièreté de notre rapport au monde. »<sup>4</sup> Cette réflexion donne lieu à d'autres questions relatives à l'identité humaine, à la participation sociale et à la justice économique, ou encore à l'évolution non seulement du monde du travail dans les prochaines décennies, mais aussi aux nouvelles formes de solidarité qui deviendront nécessaires, le cas échéant, lorsque le travail, entièrement redéfini, ne constituera plus un point essentiel définissant le sens de notre existence. La question éthique relative à l'interaction entre les personnes et des robots humanoïde est également essentielle, tout comme celle des limites de l'IA.

De profonds changements attendent encore le monde du travail : c'est la conviction des auteurs de plusieurs études relatives au futur du travail publiées ces dernières années. Plusieurs questions en découlent. Quel sera le statut accordé au travail à l'avenir : deviendra-t-il un facteur parmi d'autre dans l'organisation de nos vies ? Comment fera-t-on évoluer l'IA dans un monde du travail en pleine évolution, et comment se développera, dans ce contexte, un nouveau mode de vie, dans le meilleur des cas, « libéré des privations et des renoncements » ?<sup>5</sup> C'est cette expression qu'utilisent les auteurs de l'exposition interactive « L'avenir du travail » (*Zukunft der Arbeit*) (17/09/2025-31/03/2026) de l'*Institut für die Geschichte und Zukunft der Arbeit* (Institut pour l'histoire et l'avenir du travail) pour décrire la transformation des structures de production et de consommation en faveur d'une plus grande durabilité, afin d'ouvrir une voie « vers la prospérité pour tous d'ici la fin du siècle ». <sup>6</sup>

Si de nombreuses institutions et instituts proches du patronat partent toujours du principe que les bases du monde du travail ne seront pas fondamentalement fragilisées par ces transformations, Falko Blumenthal et Peter Seyfert estiment, au sujet de l'avenir du travail, que « nous devons nous familiariser avec la science-fiction »,<sup>7</sup> pour pouvoir identifier notamment les dangers et les menaces qui émanent des nouvelles technologies, et, le cas échéant, de les contrer. Dans le contexte d'un « changement structurel vertigineux », signe du « capitalisme numérique » (Dan Schiller)<sup>8</sup>, la capacité à établir des pronostics, c'est-à-dire à anticiper les développements à venir, devient un élément central

<sup>4</sup> Rosa, Hartmut : In der Arbeit finden wir die Welt, dans : NZZ, le 16/09/2019, accessible en ligne à l'adresse [www.nzz.de](http://www.nzz.de) (17/11/25). La précarisation technique désigne les conditions de travail moins sûres, stables et la moindre couverture sociale liées à l'avènement du numérique. À ce sujet également, Vogel, Berthold : Prekarität und Prekariat – Signalwörter neuer sozialer Ungleichheiten, issu de : *Aus Politik und Zeitgeschichte*, livret 33/34 « Abstieg – Prekarität – Ausgrenzung » en date du 30/07/2008, consultable à l'adresse [www.bpb.de/shop/zeitschriften/apuz/31024/prekaritaet-und-prekariat-signalwoerter-neuer-sozialer-ungleichheiten/](http://www.bpb.de/shop/zeitschriften/apuz/31024/prekaritaet-und-prekariat-signalwoerter-neuer-sozialer-ungleichheiten/) (19/11/25).

<sup>5</sup> Exposition interactive de l'*Institut für die Geschichte und Zukunft der Arbeit*, salle 5, L'avenir du travail. [https://igza.org/wp-content/uploads/2025/03/DrawAttention\\_Stele\\_5.3-scaled.jpg](https://igza.org/wp-content/uploads/2025/03/DrawAttention_Stele_5.3-scaled.jpg). L'ensemble de l'exposition est accessible jusqu'au 31/03/2026 à l'adresse <https://igza.org/ausstellung-zukunft-labor-a/> (19/11/2025).

<sup>6</sup> Exposition interactive de l'*Institut für die Geschichte und Zukunft der Arbeit*, salle 5, L'avenir du travail, Stele\_groß 5.1., consultable jusqu'au 31/03/2026 à l'adresse <https://igza.org/ausstellung-zukunft-labor-a/> (19/11/25).

<sup>7</sup> Blumenthal, Falko/Seyfert, Peter: Labour Fiction. Einleitung für ein fehlendes Genre, extrait de : Dies. (éd.): Science Fiction und Labour Fiction. Zukunftsvorstellungen von Arbeit und Arbeitskämpfen. Bielefeld 2025, p. 9.

<sup>8</sup> Pfeiffer, Sabine: Digitalisierung als Distributivkraft. Über das Neue am digitalen Kapitalismus. Bielefeld 2021, p. 38 et suivantes.

de la capacité de survie humaine. D'*Utopie* de Thomas More à *La Cité du Soleil* de Tommaso Campanella, en passant par *1984* de George Orwell ou des films comme *Star Trek* et d'autres, les utopies sont justement de la science-fiction : elles dessinent les contours de formes à venir de société et d'économie. L'idée n'est pas de les mettre en œuvre, ni même de défendre leur mise en œuvre, mais bien d'élargir nos horizons imaginaires, d'esquisser sur leur base des scénarios d'avenir possibles.

Une approche artistique, interdisciplinaire et ouverte aux médias paraît appropriée dans nos réflexions relatives au travail du futur, en lien avec les thèmes liés à son organisation et à son devenir, afin de créer de nouvelles dynamiques. Les questions relatives à l'avenir et au statut de la démocratie, à la répartition et à la préservation des ressources (personnelles et environnementales), mais aussi au sens du travail en général dans une société future qui sera influencée par la cohabitation des tâches humaines et des robots humanoïdes, soutenus par l'IA, n'y sont pas étrangères.

La TechnologieRegion Karlsruhe soutient le progrès technologique au service de la société. Il ne saurait cependant conduire à un développement et à une mise en œuvre irréfléchis de la technologie. Du point de vue de la TRK, l'art ne s'est pas encore suffisamment approprié les questions relatives au travail et au(x) monde(s) du travail dans l'avenir. L'appel à candidatures de cette année vise par conséquent à contribuer, par le biais du thème du troisième prix artistique, à une réflexion plus approfondie sur ces aspects, afin de susciter des débats dont les enjeux sociaux et sociétaux dépassent largement le cadre de la TRK. Cette dernière est de ce fait à la recherche de contributions utilisant les formats de mise en œuvre décrits précédemment afin de sensibiliser le public à des modes de réflexion et à des perspectives jusqu'ici inexprimés.

### **1. Conditions d'admission des participant(e)s.**

Peuvent participer au concours les artistes qui :

- sont né(e)s dans la TechnologieRegion Karlsruhe, y sont domicilié(e)s ou ont étudié dans l'une des académies d'art au sein de la TRK ; et
- sont âgé(e)s de moins de 40 ans révolus.
- Sont également admis les étudiant(e)s inscrit(e)s dans l'une des académies d'art publiques ou dans l'une des écoles d'art indépendantes reconnues par l'État au sein de la TRK.
- Pour pouvoir participer, il faut avoir suivi une formation artistique professionnelle dans une académie d'art ou une institution comparable et/ou justifier d'une activité de plusieurs années dans le domaine artistique.

### **2. Supports artistiques**

Tous les supports artistiques sont admis, l'appel à candidatures s'adressant également explicitement aux artistes performatifs, aux danseur(euse)s et artistes médiatiques, ainsi qu'aux auteur(rice)s de théâtre. Des coopérations sont également envisageables.

### **3. Prix et exposition**

1<sup>er</sup> prix : 12 000 euros

2<sup>ème</sup> prix : 8 000 euros

3<sup>ème</sup> prix : 5 000 euros

L'exposition du prix artistique aura lieu avant les vacances d'été 2027. La date et le lieu de l'exposition seront communiqués prochainement. Les lauréat(e)s doivent être présent(e)s lors de la remise des prix. Des frais de déplacement forfaitaires de 100 euros par artiste sont alloués à cet effet.

#### **4. Jury**

- Andreas Frane, Directeur artistique et directeur adjoint du Théâtre de Pforzheim
- Prof. Dr. Chris Gerbing, commissaire indépendante/TRK
- Heinz Hanen, TechnologieRegion Karlsruhe
- Simon Pfeffel, Artiste performatif, Pforzheim
- Prof. Karl Manfred Rennertz, GfJK Baden-Baden
- Prof. Dr. Stephan Schwingeler, HAWK Hildesheim
- Olaf Quantius, artiste, Karlsruhe
- Dr. Dominika Szope, Office de la culture de la ville de Karlsruhe
- Yoreme Waltz, Dramaturge indépendante, Karlsruhe
- N.N., fondateur du prix, TechnologieRegion Karlsruhe

#### **5. Soumission des travaux pour la participation au concours**

Veuillez soumettre les documents suivants à l'adresse [kunstpreis@trk.de](mailto:kunstpreis@trk.de) avant le **24 avril 2026** comme condition préalable à la participation au concours :

- Informations personnelles : prénom, nom, coordonnées, parcours ou activité artistique
- Un concept faisant apparaître l'idée artistique, y compris la technique/les médias, de manière claire et concise (max. 2 pages A4). Le jury demande explicitement un enrichissement visuel pour étayer le concept.
- En cas de sélection par le jury, l'œuvre doit être réalisée et mise à disposition pour l'exposition, et deviendra ensuite, sous format numérique, propriété de la TRK.
- Si la présentation de l'œuvre nécessite une alimentation électrique, il faudra s'assurer qu'elle peut être allumée et éteinte à l'aide d'un interrupteur. Important : les manuels d'utilisation ne peuvent pas être pris en compte par les surveillants de l'exposition.

#### **6. Délibération du jury**

Parmi les concepts présentés (première étape), le jury sélectionne jusqu'à dix artistes qui, selon lui, ont apporté les idées les plus convaincantes. Ils seront invités à réaliser leurs projets. Pour cela, 1 500 euros par personne/collectif sont alloués pour les frais de production. Ces travaux doivent pouvoir être présentés dans le cadre de l'exposition des lauréat(e)s à Karlsruhe.

Lors de l'inauguration de l'exposition des lauréat(e)s, le jury désignera les trois gagnant(e)s (deuxième étape).

En acceptant le prix, les lauréat(e)s s'engagent à être disponible sur place, pendant la durée de l'exposition, pour une session de discussion avec l'artiste. L'œuvre ayant obtenu le premier prix sera présentée comme il se doit lors du salon art karlsruhe 2028.

Le jury se réserve le droit de partager les prix entre plusieurs lauréat(e)s.

Les décisions du jury sont prises lors d'une délibération verbale non publique. Elles sont définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Les participant(e)s seront informé(e)s de la décision du jury par écrit via e-mail (première étape), ou dans le cadre du vernissage (deuxième étape).

### ***7. Information sur le résultat des délibérations du jury***

La notification du résultat de la première délibération, c'est-à-dire de la participation/non-participation à la deuxième étape, sera envoyée par e-mail avant le 22 mai 2026. Les artistes dont le projet aura été sélectionné pour l'exposition en seront informé(e)s, et seront invité(e)s par e-mail à mettre en œuvre leur concept pour ensuite envoyer leur travail original. Pour la deuxième étape, une période d'approfondissement est prévue jusqu'en juin 2027.

### ***8. Soumission de l'œuvre originale, délibération de la deuxième étape et exposition.***

L'artiste est responsable du montage et du démontage de l'œuvre ainsi que de la location du matériel technique, le cas échéant.

Tous les artistes/collectifs recevront une rémunération de 1 000 euros pour leur participation à l'exposition, qui, avec les frais de transport (400 euros) et de déplacement (100 euros) ainsi que, le cas échéant, la location du matériel technique nécessaire (max. 500 euros, sur justificatif), pourront être réclamés sur facture après le démontage de l'exposition, dès que l'œuvre d'art aura été remise à la TRK avec accord de réutilisation.

L'adresse exacte du lieu d'exposition et les horaires auxquels l'œuvre d'art peut être déposée et installée seront communiqués en même temps que les résultats du jury. L'œuvre devra être installée au plus tard pour la réunion du jury.

L'œuvre originale doit être accompagnée d'une étiquette indiquant le nom, le titre et l'année de création.

Transport : nous prions les artistes de bien vouloir reprendre tout emballage. Le transport aller et retour s'effectue sous la responsabilité des participant(e)s. La TRK décline toute responsabilité liée aux dommages susceptibles de survenir pendant le transport. La réception des œuvres ne doit entraîner aucun frais pour la TRK.

Si le premier prix récompense une œuvre théâtrale/scénique, le montant sera considéré comme une somme destinée à la réalisation de la pièce et à sa première représentation. Si une pièce de théâtre est sélectionnée lors de la phase de préqualification, un montant maximal de 2 000 euros sera mis à disposition pour les cachets des comédien(ne)s.

L'institution promotrice doit être mentionnée, avec son nom et/ou son logo à l'endroit approprié, lors de toutes ses utilisations ultérieures (expositions, présentations etc.) et dans toutes les publications relatives à cette première présentation et à toutes les présentations suivantes. Cette condition s'applique également aux œuvres primées, quel que soient les médias utilisés.

La réunion du jury au cours de laquelle les lauréat(e)s seront désigné(e)s est prévue en ligne le 15 mai 2026. La remise des prix se déroulera en présence des lauréat(e)s. Le vernissage, la durée et le lieu exact de l'exposition seront communiqués en temps utile.

## **9. Assurance et droits**

Les œuvres d'art sont assurées aux conditions habituelles pour la période allant du dépôt à la fin de l'exposition, à moins que la nature de l'œuvre n'exclue ou ne limite la couverture d'assurance. Aucune responsabilité ne sera assumée au-delà des garanties de l'assurance. Si les dispositions mentionnées dans l'appel à candidatures ne sont pas remplies, la soumission ainsi que les garanties de l'assurance peuvent être refusées (même ultérieurement).

Les reproductions des œuvres soumises au jury peuvent être utilisées gratuitement à des fins de presse et de publicité et doivent être disponibles pour une utilisation dans le catalogue de l'exposition au plus tard le 15 décembre 2026.

Tout recours juridique est exclu pour l'intégralité des décisions et règlements du concours. Les dispositions du Code civil allemand s'appliquent en complément. Le lieu d'exécution est Karlsruhe.

En cas de contradiction entre les différentes versions linguistiques, la version originale en allemand prévaut.

## **10. Communication et contact**

La communication se fait par e-mail. En soumettant leur concept, les participant(e)s déclarent avoir connaissance des conditions du concours et acceptent de recevoir les e-mails liés au déroulement du prix artistique.

Pour toute question, veuillez contacter Mme Pr. Dr. Chris Gerbing par e-mail : [kunstpreis@trk.de](mailto:kunstpreis@trk.de) ou par tél. 00 49 16 09 45 14 926.

## Résumé

Le prix artistique « Peter Weibel » de la TRK est explicitement ouvert à tous les médias et tous les genres : il s'adresse en particulier aux arts performatifs (danse/théâtre). Sont invités les artistes/collectifs d'artistes interdisciplinaires. Les œuvres d'art peuvent contenir des éléments vidéo/numériques/électroniques.

Les artistes sélectionnés par le jury pour l'étape 2 monteront et démontreront eux-mêmes leurs œuvres. Si la présentation de l'œuvre nécessite une alimentation électrique, il conviendra de s'assurer que celle-ci peut être mise en marche/arrêtée au moyen d'un interrupteur unique. Les manuels d'utilisation ne peuvent pas être pris en compte par les surveillants de l'exposition.

Les lauréat(e)s s'engagent également à être présents sur place pour une session de discussion avec les artistes pendant la durée de l'exposition. Si l'œuvre récompensée par le 1<sup>er</sup> prix est une pièce de théâtre, le prix comprendra la représentation dans le cadre de l'exposition, ainsi que les extraits présentés lors de la réunion du jury.

L'œuvre récompensée par le 1<sup>er</sup> prix sera présentée de comme il se doit lors du salon art karlsruhe 2028. Toutes les œuvres d'art récompensées devront mentionner leur création dans le cadre du prix artistique lors de toute présentations ultérieure, en faisant figurer le logo et le nom de l'institution qui les a parrainées.

### 1. Groupe cible

- Artistes/collectifs d'artistes nés, vivant et/ou formés ou en formation au sein de la TRK
- Âgés de moins de 40 ans

### 2. Calendrier

Jusqu'au 24 avril 2026	Soumission des concepts artistiques
Semaine 19 (04 au 08/05/26)	Réunion du jury (étape 1)
22 mai 2026	Notification aux artistes de leur participation (ou refus)
Semaine 25 (25 au 27/06/27)	Réunion du jury (étape 2) et vernissage

### 3. Prix

12 000 Euro (1<sup>er</sup> prix)

8 000 Euro (2<sup>ème</sup> prix)

5 000 Euro (3<sup>ème</sup> prix)

### 4. Prise en charge des frais par la TRK

*Montants forfaitaires, sur facture*

- Coûts de production	1 500,- Euro
- Transport (pour le vernissage)	500,- Euro
- Frais de déplacement	100,- Euro
- Rémunération pour l'exposition	1 000,- Euro

*Si nécessaire et sur présentation d'un justificatif*

- Location de moyens techniques	max. 500,- Euro
- Cachets des comédiens pour la représentation	max. 2.000,- Euro